



refus de prise en charge de l'assurance lié a un prêt immobilier

Par **chenavy**, le **22/11/2011** à **13:39**

Bonjour

je me permet de prendre contacte avec vous pour un refus de prise en charge pour l'application de l'assurance liée à un prêt immobilier dans le cadre d'une ITT

Je n'ai pas en ma possécion mon contrat d'assurance avec ma signature dans tous les documents de ce prêt

j'ai pris plusieurs fois contacte avec la banque par téléphone (il devait m'envoyer le double du contrat) qui a pris le prêt,je me suis même déplacé au siège à Paris.

je pense que ce n'est pas légal de ne pas avoir reçu le double du contrat d'assurance que l'on me dit que j'aurais signé

On me ballade d'adresses en adresses de numéros de téléphone

Je suis en difficulté financière par la perte de salaire depuis mon arrêt du moi de juin

merci de me donner la démarche a suivre